

# C'est quoi le Grand Guéret ?

## Qu'est-ce qu'une communauté d'agglomération ?

Une communauté d'agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui **regroupe plusieurs communes** formant un ensemble de plus de 50 000 habitants ou **30 000 habitants si elle comprend le chef-lieu du département**, d'un seul tenant et sans enclave.

## Quel est son but ?

Elle a pour objet de créer un **espace de solidarité** (les communes coopèrent) pour favoriser **l'élaboration et la conduite de projets communs de développement et d'aménagement du territoire**... pour répondre plus efficacement à vos attentes et vos besoins en tant qu'administrés.

## Comment votre Agglo est-elle financée ?

### • La fiscalité directe locale :

En complément de la part de la fiscalité ménage affectée à la Com' d'Agglo (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti), votre EPCI perçoit l'ensemble de la fiscalité économique en lieu et place de ses communes membres (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, imposition sur les entreprises de réseaux). On parle alors d'EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). En contrepartie, des « attributions de compensation » sont reversées de part et d'autre pour garantir la neutralité des flux financiers entre chaque commune membre et son EPCI.

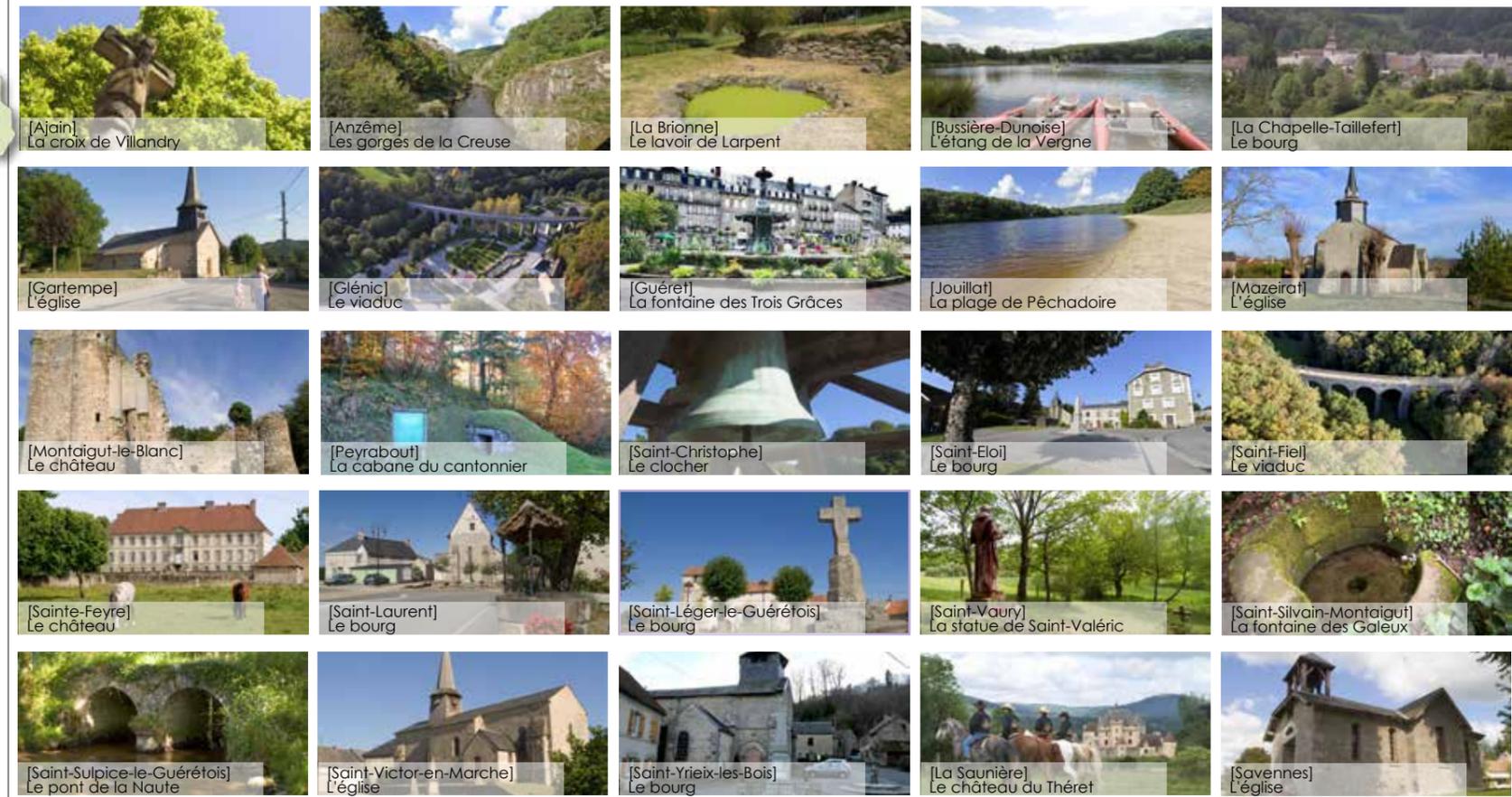
### • Les dotations et subventions

En parallèle, la Communauté d'Agglomération bénéficie de dotations versées par l'État : la dotation globale de fonctionnement, les dotations compensatoires destinées à couvrir les dégrèvements de fiscalité décidés à l'échelle nationale, le remboursement partiel et a posteriori de la TVA (FCTVA)... Certains contrats de projets territoriaux signés avec des acteurs institutionnels peuvent également être sources de subventions (Europe, État, Région, Département), mais essentiellement sur des projets ponctuels et innovants.

### • Les recettes et produits propres

Enfin, les prestations proposées aux usagers du territoire peuvent générer des subsides supplémentaires : accueil de la petite enfance (5 structures), Parc Animalier des Monts de Guéret, Bibliothèque Multimédia, Station Sports Nature, hébergements touristiques... Ces recettes participent également à financer l'entretien et le renouvellement des équipements directement destinés à aménager et dynamiser le territoire, pour ses usagers. L'ensemble de ces recettes vise à financer à la fois le fonctionnement structurel de l'Agglo (patrimoine mobilier et immobilier, charges de personnels...), ainsi que les dispositifs de mise en œuvre des politiques et projets décidés par les élus, le tout dans un objectif global d'attractivité du territoire.

## 25 communes membres



**Tout comme la commune, le département, la région où vous vivez, votre communauté d'agglomération exerce des missions bien spécifiques. Ce document retrace les principales compétences de la Com' d'Agglo du Grand Guéret, son périmètre d'intervention, son fonctionnement, ses projets.**

